

Aujourd'hui vingt quatre sixième d'octobre l'an de  
 la République française, à deux heures de l'après midi  
 par devant moi Claude François, Officier adjoint municipal  
 de la commune de Ploubazlanec est comparu en la maison  
 commune française Docher cultivateur et domicilié en  
 cette commune, lequel a épousé de France Lezouidee  
 cultivateur âgé de trente deux ans domicilié en  
 la commune de Languis et de Marie Joseph Docher  
 fille d'iceux âgé de vingt et un ans domicilié en cette  
 commune de Ploubazlanec tous deux de département  
 des côtes du nord à Déclaré à moi adjoint municipal  
 que l'acte de mariage se fait par son épouse l'acte de  
 mariage est conclu hier à deux heures de  
 soir en son domicile au village de Kabor section de  
 même nom d'un enfant mâle qui me présente  
 et auquel il a donné le prénom de François d'après  
 cette déclaration que l'acte de mariage est certifié  
 conforme à la vérité et à la présentation qui me  
 a été fait de l'acte de mariage par ledit Lezouidee  
 acte que François Docher père de l'enfant ainsi que François  
 Lezouidee l'un des témoins signent avec moi Marie Joseph  
 Docher l'autre témoin moi Déclaré à l'acte de mariage  
 fait en la maison commune au dit Ploubazlanec l'acte  
 pour moi et au que de part François Lezouidee et  
 F. Docher

C. François  
 adjoint municipal

## Informations liées à l'image.

Lieu : Ploubazlanec  
 Période : 1798 - 1804